

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
6 mois: 16
12 mois: 8
Poste: 35 fr.
6 mois: 18
12 mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

9 Juin 1884.

BULLETIN

« Très-bien ! Versez la honte à flots ! » Cette interruption, lancée à la Chambre par un député radical, résume toute la séance du 5. La honte coule à flots si abondants que deux jours n'ont pas suffi pour la laisser passer; une troisième séance était nécessaire.

Décidément l'affaire se complique; elle se corse, soit dit sans jeu de mots.

De pareils débats ne s'analysent pas. Il faudrait pouvoir lire en entier, seul moyen d'assister à « cette fête de la corruption. »

Voici, par exemple, trois cantons de Corse qui absorbent à eux seuls le dixième d'un crédit voté pour toute la France afin d'indemniser les malheureux paysans qui avaient perdu leurs bestiaux; des sommes importantes sont distribuées à Ajaccio où il n'y a pas une tête de bétail. Voici des juges de paix républicains destitués — parce qu'ils n'appartiennent pas à la catégorie régénérée — ils sont remplacés par des agents agréables, mais non estimables. L'un des juges nouveaux rend la justice dans son canton, où, candidat au Conseil général, il vient d'être condamné à 2 mois de prison pour fraudes électorales.

Voici les élections municipales qui ont lieu en Corse comme dans le reste de la France; soixante maires refusent, malgré l'influence des électeurs, d'ouvrir le scrutin. L'un d'eux a même l'audace d'écrire au préfet: « Je n'ouvre pas le scrutin parce que hier j'ai fait la noce ! » Et ce maire n'est pas révoqué ! Aujourd'hui encore, vingt communes de la Corse n'ont pas de Conseil municipal.

Voici un autre Conseil municipal qui perd son maire et son adjoint; le gouverne-

ment les remplace par un individu condamné à deux mois de prison pour outrage à la gendarmerie.

Voici un administrateur des postes qui est injustement accusé par la coterie opportuniste d'avoir divulgué un télégramme. Son innocence est reconnue, on le punit.

Voici un juge républicain qui refuse de rendre un service à M. Arène; on le déplace malgré ses supplications.

— Nierez-vous ses supplications? demande M. Andrieux.

— Oui! s'écrie le garde des sceaux.

— J'en appelle à M. Letellier, député républicain de l'Algérie ici présent, c'est lui qui vous a supplié au nom du juge frappé. Le garde des sceaux courbe la tête.

Versez la honte à flots! L'indignation éclate sur tous les bancs; le ministre est écrasé, et M. Andrieux poursuit son réquisitoire.

Voici un autre juge, M. Benedetti, une des victimes du 16 Mai, envoyé en disgrâce à Autun. Celui-là aussi a protesté, le nierez-vous cette fois? M. Martin-Feuillée ne nie plus, l'indignation redouble. M. Arène intervient: Ce juge, dit-il, était traduit devant la Cour de cassation quand il a été frappé. (Agitation.)

M. Andrieux. — Encore, faudrait-il savoir quelles dénonciations le faisaient poursuivre. (Applaudissements prolongés à droite et à l'extrême gauche.)

« Je ne veux pas, continue M. Andrieux, entrer dans les questions personnelles. Celles que j'ai soulevées dépassent de beaucoup votre personnalité. Ne rapetissez pas ce débat. (Mouvement. — Bruit.)

« Vous ne savez pas ce que j'ai dans mon dossier.

« Voix nombreuses. — Dites tout; parlez.

« M. Andrieux. — La vérité, c'est qu'il a été frappé parce que, dans une affaire civile, une personnalité corse lui avait demandé un service et non un arrêt. (Mouvement prolongé.)

« J'en appelle au témoignage de M. Gilliot, député d'Autun.

« M. Gilliot fait un signe affirmatif. (Extrême agitation.)

« M. Arène. — Nommez cette personnalité corse! Nommez-la!

« M. Andrieux. — Je vous ai déjà dit que je ne voulais pas vous faire de réclame électorale.

« M. le président déclare que M. Andrieux a désigné suffisamment un de ses collègues et fait appel au règlement qui interdit les personnalités de collègue à collègue.

« L'agitation continue.

« M. Andrieux passe à M. Farinoni, que son intégrité désignait aux dénonciations de la coterie. « Moi, républicain, exécuté par les Casabianca! écrivait M. Farinoni. C'est le bouleversement des rôles. » (Applaudissements.) Et par qui l'a-t-on remplacé? Par le beau-frère de M. Piétri. (Exclamations.)

« La Corse est divisée entre deux partis, non pas entre bonapartistes et républicains, mais en hommes indépendants et en hommes dévoués à la faction qui a mis la main sur ce pays et devant laquelle a abdicqué ce gouvernement qui prétend être un gouvernement fort. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

« A quoi est-on arrivé? A réveiller la vendetta en Corse: elle datait de l'ancienne oppression génoise; l'oppression de nouveaux Génois l'a fait renaître (Applaudissements.)

La discussion continue au milieu d'une agitation indescriptible. « Il n'y a que deux partis en Corse, dit M. Laguerre, ceux qu'on assassine et les assassins ! »

Les interpellations les plus violentes sont échangées. Le président M. Brisson intervient en faveur des opportunistes, il parle de l'honorable M. Arène; à ce mot honorable s'élèvent des huées épouvantables.

On se croirait revenu aux jours de la Convention, alors que Girondins et Montagnards luttaient pour la vie.

Veut-on savoir comment M. Arène écrit à ses adversaires? La plume à la main on a un certain sang-froid et l'on pèse mieux ses mots: « Vous terminez votre lettre en me saluant, écrit-il. Une politesse en vaut

une autre: je vous crache au visage ! » S'il écrit ainsi à tête reposée, jugez comment il parle au milieu de l'effervescence de la Chambre, en face de ses ennemis. Les autres lui répondent sur le même ton; ce n'est plus une assemblée de législateurs, mais un cabanon de fous, une ménagerie de bêtes fauves.

M. Waldeck-Rousseau a répondu à M. Andrieux. Seule la République trouve sa réfutation péremptoire, les autres journaux l'estiment très-faible. Sans entrer dans l'examen des faits contestés, nous relevons les doctrines administratives exposées par le ministre. M. Andrieux reprochait au préfet de la Corse, M. André de Trémontels, d'avoir dit: « Les faveurs administratives sont pour ceux qui depuis longtemps ont donné à l'administration des gages de leur dévouement. »

— M. Catusse avait dit la même chose dans la Loire-Inférieure. — M. Waldeck-Rousseau répond: « Oui, il y a des faveurs administratives; et nous les distribuons à nos amis, mais je ne suis pas à vous l'apprendre ! »

C'est vrai! nous le savons; les députés républicains le savent encore mieux que nous, puisqu'ils sont le canal des grâces, faveurs et privilèges.

Il est curieux néanmoins d'entendre un ministre avouer avec ce cynisme que la République est un gouvernement de parti; que sa devise est: « Tout pour nous, rien pour les autres. »

A LA CHAMBRE

On reprend la discussion des interpellations sur la situation politique et administrative de la Corse.

M. Bizarelli constate que M. Waldeck-Rousseau n'a répondu aux accusations de MM. Laguerre et Andrieux que par des arguties et qu'il a manifesté la volonté de persister dans une politique contraire à l'honneur de la République et à la sécurité de la Corse.

brisée de chêne. Le jour entra à flots par les vitres claires, brillant sur les bronzes, les émaux, les faïences, faisant étinceler l'argenterie du dres-soir. Il jetait aussi une gerbe de rayons sur le doux visage de M^{lle} Marthe, sur ses tresses brunes, sur ses mains effilées. Assise dans l'embrasure de la fenêtre, elle brodait, tout en prêtant à mes paroles une oreille attentive.

Que de fois je la vis interrompre son travail et rester immobile, m'interrogeant du regard! Elle prenait à la leçon de son frère un intérêt extrême.

Ma tâche était facile. Qu'il m'était doux de cultiver ces deux âmes candides, ces deux fleurs rares, que le ciel avait placées sur ma route!

Leur cœur ressemblait à un velin d'un blanc de neige, sur lequel j'écrivais toutes mes pensées. Ces deux enfants étaient comme l'écho de mon âme: un lien puissant nous unissait.

Le temps s'envolait.

— Déjà cinq heures, murmurait Louis, en comptant, avec tristesse, les vibrations de l'horloge.

M^{lle} Deline se levait alors.

— Adieu, me disait-elle, à demain, monsieur Yves!

Et sur sa physionomie mobile se peignait une nuance de regret.

Marthe m'aimait; mais elle m'aimait de cette affection paisible, confiante, qu'on donne à un ami, à un guide.

Elle avait raison. Qu'avait-elle à redouter?

Pour rien au monde je n'eusse voulu trahir la confiance de cette enfant aimante, qui me montrait naïvement tout son cœur.

Je rentrais à la maison d'école par un sentier gazonné, bordé de haies vives, d'où les oiseaux s'échappaient en lançant dans l'espace de joyeux trilles. Mon cœur s'unissait au concert.

— Je l'aime!... je l'aime! répétait-il.

Parfois je m'arrêtais devant le rocher gris. Dans l'ogive du portique m'apparaissait une vision. Je croyais revoir Marthe, fraîche et souriante, dans son cadre de vignes sauvages, ses bruyères en main, et je reprenais:

— Non, M^{lle} Deline ne saura rien, jamais rien de ma tendresse; mais si, un jour, elle a besoin d'un ami, d'un ami dévoué, je serai là, toujours là, prêt à lui donner ma vie!

VIII

Depuis quelques mois, une ambition grandissait dans le cerveau de M. Deline: parvenir à la députation.

Avec sa ténacité habituelle, il mettait tout en œuvre pour réussir. Sa bourse, jusque-là fermée, s'était ouverte, et l'eau coulait à flots. Ses doigts s'étaient déliés; et, courbé sur sa table, le futur député rédigeait lettre sur lettre. Un ami l'aidait dans ce laborieux travail. Chaque jour, M. Félicien

Delville traversait rapidement notre salle d'étude. Il souriait à Louis, faisait un salut courtois à Marthe, puis il passait en toisant du regard le maître d'école. Je lui rendais son dédain par un regard plus fier encore.

Ce jeune avocat avait un air de distinction supérieure, avec son nez droit et effilé, son œil bleu étincelant sous de longs cils, et son éternel sourire encadré par deux favoris blonds et soyeux. C'était tout. L'expression de son regard traduisait la suffisance, et sous le front fuyant, à demi caché par une mèche de cheveux frisés au fer, germaient l'astuce et le mensonge.

La fortune de Félicien, comme il le disait lui-même, en roucoulant, en glissant sur les r, consistait en superbes espérances. Ne serait-il pas l'héritier d'une grand'tante de quatre-vingts ans, asthmatique, hydro-pique et millionnaire? Félicien entou-rerait de soins touchants la grabataire. Sur un désir de l'infirmes, il avait quitté Paris, et, depuis six mois, il vivait confiné aux Platanes.

Cet homme m'était odieux, et Lucienne partageait mes sentiments.

— Oui, me disait-elle, c'est un garçon de bonne mine; mais, vrai, l'âme est aussi laide que la figure est belle... Faut entendre comme sa langue est dorée! Il nous retourne notre monsieur tout comme un gant.

Le flatteur était en effet tout puissant à la Gondi-

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Louis m'interrogeait du regard; M^{lle} Marthe levait, sur les miens, ses beaux yeux pleins de prière: « Accordez à Louis ce bonheur », semblaient-ils dire; et ce regard me fit perdre ma dernière lueur de raison.

Avec les leçons données à la Gondinière, tout changea dans ma vie. J'éprouvais un bonheur inconnu jusque-là.

D'où venait ce contentement intérieur? Je n'aurais pu le dire, n'osant analyser mes impressions.

Je descendais, en rêvant, le fleuve de la vie, sans songer au remous qui, parfois, brise les nacelles.

Sûr de ma classe terminée, je me dirigeais vers l'habitation de M. Deline. Je marchais à grands pas, et mon cœur battait violemment.

Louis m'attendait, le visage collé aux vitres, et souriait à ma vue.

L'aimais cette leçon par-dessus tout. Elle se passait dans la grande salle, toute lam-

Il montre les plus vieux républicains, les Thomasi et les Arena, en butte aux persécutions de la politique opportuniste.

Il raconte qu'un employé républicain a été déporté parce qu'il était le débiteur d'un minotier bonapartiste et parce qu'on craignait qu'il n'eût pas une indépendance suffisante pour appuyer le candidat opportuniste. (Exclamations.)

M. Horace de Choiseul dit, qu'après les déclarations de M. Waldeck-Rousseau, la Corse n'a aucun changement à espérer dans l'odieuse régime qu'elle subit.

Il expose la façon arbitraire dont ont été distribués les secours aux propriétaires victimes de l'épizootie.

A Ajaccio, on comptait 150 bœufs environ appartenant à trois ou quatre riches propriétaires; et il en est mort 300.

Des secours ont été accordés aux victimes de prétendues inondations, tandis que la seule eau connue à Ajaccio est amenée par un aqueduc de douze kilomètres.

Ces révélations prodigieuses provoquent de violents accès d'hilarité.

Ahuris, les ministres cachent leurs nez dans leurs pupitres, tandis que l'onctueux Méline se glisse à la tribune.

Pour ne pas rester au-dessous de ses collègues, le ministre de l'agriculture avoue ingénument qu'il vient d'apprendre que la commune d' Ajaccio était une commune rurale. (Rires.) Sans doute, il y a eu des abus, mais pas plus que dans les autres départements. (Applaudissements ironiques à droite.) D'ailleurs, il ne faut pas trop se fier aux chiffres. Les statistiques sont trompeuses.

D'ailleurs, il est plein de bonne volonté, cet excellent ministre. Il ordonnera des vérifications et verra si les sommes indûment payées pourront être répétées.

L'extrême gauche applaudit à outrance le ministre de l'agriculture, comme pour souligner les preuves d'hostilité qu'elle vient de donner à son collègue de l'intérieur.

M. Horace de Choiseul maintient l'exactitude des chiffres par lui produits. Il dépose un ordre du jour.

Au milieu des cris : La clôture ! la clôture ! M. Laisant paraît à la tribune, puis il cède sa place à M. Andrieux, pour parler contre la clôture.

Ce dernier proteste avec indignation contre l'étranglement d'un débat si grave et dans lequel les députés de la Corse n'ont pas encore pris la parole.

Le cri : La clôture ! la clôture ! couvre sa voix et l'oblige à descendre de la tribune.

Le scrutin est ouvert sur la demande de clôture, qui, un instant plus tard, est repoussée par 284 voix contre 218, aux applaudissements de l'extrême gauche.

M. Andrieux a la parole. Il adresse des remerciements ironiques à MM. Fallières et Méline. Le premier a décliné toute responsabilité dans les abus commis par les fonctionnaires de son collègue de l'intérieur; le second a flétri ces mêmes abus. Il est regrettable que M. Waldeck-Rousseau n'ait pas cru devoir suivre ces exemples. Se tournant vers M. Martin-Feuillée, M. Andrieux exprime l'espoir que le garde des sceaux ne

laissera pas clore le débat sans répondre aux griefs qu'il a formulés.

Il espère qu'il ne voudra pas s'endormir sur les lauriers qu'il a cueillis au cours de la dernière séance. (Rires.) Il se plaint enfin de ce que les ministres aient pris sournoisement l'initiative de la demande de clôture qui vient d'être repoussée.

L'orateur abandonne M. Martin-Feuillée pour s'emparer de M. Waldeck-Rousseau. Incidemment, il raille, avec une verve féroce, l'abstention de M. Jules Ferry dans le débat.

Puis, revenant à M. Waldeck, il constate que le ministre de l'intérieur n'a pas dans ses discours abordé les accusations produites contre son administration.

M. Andrieux reprend une à une toutes ses accusations et prend à chaque instant le ministre en flagrant délit d'ignorance ou de mensonge.

Parlant de la réforme de la magistrature, et s'adressant à M. Martin-Feuillée, M. Andrieux s'écrie :

« Vous avez fait de la loi de la réforme judiciaire un déplorable et odieux usage. »

Quadruple salve d'applaudissements et bravos prolongés, à droite et l'extrême-gauche.

Deux fois M. Brisson veut élever la voix, deux fois il est forcé au silence par les applaudissements qui s'adressent à M. Andrieux.

Enfin, le calme se rétablit. Le président de la Chambre rappelle M. Andrieux à l'ordre.

Cette pénalité provoque un tumulte, au milieu duquel retentit cette apostrophe naturaliste partie des rangs de l'extrême gauche : « Je vous em... bête ! »

Le tumulte s'évanouit dans un éclat de rire, pour renaître plus violent lorsqu'un député ministériel interrompt l'orateur pour dénoncer les coalitions de la droite et de l'extrême gauche.

Des interpellations sont échangées entre l'extrême gauche et les centres.

M. Andrieux termine en demandant la nomination d'une commission d'enquête.

Comme il fallait s'y attendre, l'interpellation sur les affaires de Corse, après avoir, trois jours durant, pris des proportions fantastiques et soulevé les tempêtes les plus violentes, s'est terminée piteusement par le vote de l'ordre du jour pur et simple que le ministre a demandé, et que lui à de suite accordé la servilité de la Chambre.

L'enquête proposée par M. Andrieux était urgente, nécessaire, indispensable. Le gouvernement l'a refusée; la lumière aurait fait voir sans doute des choses si honteuses qu'il importe de les cacher à tout prix.

Le divorce occupe toujours les sénateurs qui discutent l'article 295 du projet ainsi conçu : « Les époux divorcés ne pourront plus se réunir. »

nière. M. Deline, l'autocrate, devant lequel tout son entourage pliait de gré ou de force, avait trouvé son maître. Ce caractère de fer devenait de cire sous le miel des phrases de Félicien.

Un jour, un doux soleil dorait les arbres du parc. Debout devant la fenêtre ouverte de notre salle d'étude, j'attendais mon élève. Dès le matin, le bras passé sous celui de sa sœur, son grand lévrier Light courant en avant, Louis avait pris le chemin du village, afin d'y visiter une pauvre veuve.

— Prenez patience, monsieur Trévirec, me disait Lucienne; les enfants ne vont pas tarder, d'habitude ils sont à l'heure.

Elle plaça sur notre table de travail, les livres de Louis, et se mit à tricoter avec rage dans l'embrasure de la fenêtre.

Subitement elle releva la tête.

— Tenez, entendez-vous, me dit-elle, M. Delville est avec mon maître... Ils inventent encore un tas de mensonges, bien sûr!... Ah! cet enjôleur ne quittera donc plus jamais la Gondinière!

Ne voulant pas surprendre les confidences des deux amis, je me retirai au fond de la salle; mais l'air était pur, la brise indiscrette, et chaque parole du minotier m'arrivait distincte.

« — Oui, messieurs, s'écriait-il d'un accent profond et emphatique, oui, messieurs, je m'offre à vos suffrages, et vous ne pourrez voir, dans cette démarche toute spontanée, aucune étroite idée

d'ambition personnelle. Ma fortune, dont je parle sans orgueil, ne vous en est-elle pas un sûr garant? »

« Si je descends dans l'arène politique, croyez-le bien, seul mon cœur m'y porte. »

« Seul, mon amour sincère pour le peuple, pour cette légion de héros modestes, de héros méconnus, auxquels je veux que justice soit rendue, pouvait me décider à quitter la vie paisible et les joies du foyer. »

« Je veux pour la France les gloires immortelles, que lui apporteront les généreux principes pour lesquels nos pères ont su combattre et mourir. Oui, il faut, à notre patrie, le souffle régénérateur qui soulève un pays avec seul mot :

« Liberté! Liberté!! Liberté!!! »

Dans le crescendo du mot magique sa voix devenait émue, vibrante, solennelle.

Et Delville, frappant avec ardeur ses mains effilées l'une contre l'autre :

— Bravo! bravo! vous êtes superbe, mon cher. M. Deline reprit d'un accent modeste :

— Oui, je le crois, cette petite « improvisation » sera d'un excellent effet devant le comité électoral... Mais savez-vous, Félicien, qu'elle a été rude à faire jaillir de mon cerveau... Voyez donc cette montagne de papier noirci. Depuis une heure, au moins, je polis mes périodes.

(A suivre.)

DU CAMFRANC.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 juin.

Les rentes ont aujourd'hui tout l'honneur du marché, on s'occupe peu du reste, mais nous avons encore à constater beaucoup de fermeté sur les valeurs.

La situation continue à être bonne et tout fait prévoir une prompt solution des questions internationales actuellement en discussion.

Le Turc seul fait tache sur le marché, ses cours continuent à être de plus en plus faibles; on parle beaucoup de l'unification de la dette.

Le 3 0/0 varie entre 79.20 et 79.30; l'amortissable monte à 80.25; le 4 1/2 est lancé, il ouvre à 108.25, nous le laissons à 108.20.

L'Italien conserve sa fermeté d'hier, nous le retrouvons à 96.65, sa hausse n'est que peu justifiée, et à ce cours il ne rapporte pas 4.30 d'intérêt.

La Banque de France reste au même cours à 5,160. Les demandes sont aussi suivies sur le Crédit Foncier, recherché à 1,337.50.

Les Obligations Foncières et Communales offrent toujours à l'épargne un placement aussi sûr qu'avantageux, aussi les cours gagnent de jour en jour. Le Suez reste comme hier entre 2,070 et 2,072, la recette du transit est de 90,000 fr.

La Banque de Paris cote 870. Le Comptoir d'Escompte est à 835. Le Crédit Industriel et Commercial s'échange à 675.

Le Crédit Lyonnais est plus faible à 566.25. La Banque ottomane se tient entre 636 et 657.

Le Nord cote 1,745, le Lyon 1,235, l'Orléans 1,307, le Midi 1,205, l'Est 760, l'Ouest 820.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

PRIX EN FAVEUR DE L'ARMÉE.

Le 24 mai 1884, il a été procédé au tirage au sort des divers prix fondés en faveur de l'armée. Ce tirage a eu lieu dans une des salles du ministère de la guerre et par les soins d'une commission spéciale.

Pour la fondation du général baron de Feuchères en faveur de seize enfants de troupe, nous remarquons, parmi les différents corps auxquels un prix a été échu :

École de cavalerie.

5^e compagnie de cavaliers de remonte.

Le ministre de la guerre a désigné, comme chefs des missions militaires devant assister aux manœuvres des armées russes, autrichiennes et allemandes, les généraux de Miribel, L'Hotte et Hanriou.

M. Emile Goizat, ancien avoué à Cholet, et ancien conseiller d'arrondissement du canton de Cholet, a été élu maire de la commune d'Ambillou, canton de Gennes, arrondissement de Saumur.

On annonce un prochain mouvement préfectoral, dit le *Journal de l'Ouest*.

Deux sous-préfets de la Vienne seraient changés : celui de Loudun entre autres, M. Labiche, célèbre par la façon dont il pratique la candidature officielle et qui, ne pouvant expulser de leur mairie les maires qui lui déplaisent, menace de jeter dans la rue les archives municipales.

Le ministre serait assez embarrassé pour caser M. Labiche.

M. Labiche s'est montré au-dessous de sa tâche et a compromis l'administration.

— Où le replacer? Qu'on envoie Labiche au bois!

Le ministre du commerce vient d'adresser aux présidents des chambres de commerce, des chambres consultatives et des chambres syndicales une circulaire au sujet de la participation de la France à l'exposition universelle d'Anvers en 1885. Nous extrayons de cette circulaire le passage suivant :

« Vous savez, monsieur le président, avec quelle ardeur sans cesse croissante la concurrence étrangère presse notre commerce et notre industrie. Il y a donc plus que jamais un intérêt national à faire connaître nos produits au dehors, à en montrer l'excellence et à donner de nouvelles preuves de notre génie et de notre activité. »

« Je sais qu'il m'est permis de compter sur le patriotisme éclairé de votre chambre et sur votre sérieuse connaissance des intérêts que vous représentez, pour provoquer les adhésions et pour susciter les bonnes volontés. En joignant nos efforts, nous arriverons au but à atteindre, nous obtiendrons une exposition des produits nationaux complète et vraiment digne de notre pays. »

« J'aurai soin de vous envoyer prochainement un avis détaillé, contenant l'indication des diverses formalités à remplir pour les admissions à l'exposition, ainsi qu'un certain nombre d'exemplaires du règlement général et du système de classification. »

« Vous pouvez, d'ailleurs, adresser, dès maintenant, les demandes de renseignements et les observations que vous jugerez utiles à M. le commissaire général, 244, boulevard Saint-Germain (ministère du commerce). »

» Recevez, etc. »

La commission du Sénat, relative aux sociétés de secours mutuels, a décidé que les placements des sociétés de secours mutuels seront généralement effectués aux caisses d'épargne et à la Caisse des dépôts et consignations, en valeurs souscrites ou garanties par l'Etat, les départements ou les communes.

SI LES CONTRIBUABLES SAVAIENT!...

Les élections municipales ont été, comme on sait, très-favorables au parti conservateur, qui a reconquis une foule de municipalités et pénétré dans une foule d'autres, en réussissant à y faire passer plusieurs de ses candidats.

Eh bien! si les contribuables avaient l'intelligence et le courage, aux futures élections législatives, de ne plus réélire les vampires qui saignent le pays aux quatre veines et le feront périr d'anémie; si, à leur place, ils élisaient des conservateurs, voici les économies budgétaires qui permettraient de les soulager de plus de 400 millions d'impôts :

On soulagerait les contribuables de plus de 50 millions, en renvoyant cinquante mille fonctionnaires parasites, fils, cousins, neveux, favoris des maîtres du jour, et dotés de sinécures en leur faveur ;

De 150 millions, en rétrocedant aux Compagnies des chemins de l'Etat qui nous ruinent pour donner des places à des favoris ;

De plus de 100 millions de travaux divers, dont l'industrie privée se chargerait à la place de l'Etat ;

De 50 millions de constructions scolaires, qui écrasent le budget de l'Etat et ceux des communes pour assouvir le despotisme anti-religieux des maîtres du jour ;

De 59 millions que nous coûtent les expéditions lointaines, dont la France n'a aucun profit à attendre ;

Récapitulons les économies que réaliserait un gouvernement honnête et conservateur :

Sur le personnel des fonctionnaires, 50 millions ;

Sur le budget extraordinaire, 300 millions ;

Sur les palais scolaires, 50 millions ;

Sur les expéditions lointaines, 50 millions ;

Total : 450 millions.

De plus, un gouvernement conservateur établirait immédiatement des droits compensateurs sur les produits agricoles étrangers. L'agriculture, doublement soulagée par des réductions d'impôts et par une légère hausse de ses produits, reprendrait courage et se mettrait en mesure de réparer les désastreuses écoles que lui coûte l'essai insensé du régime que lui a infligé le parti républicain. Les économies sont impossibles à ce parti; que les contribuables y songent bien!

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à une enquête qui doit être faite prochainement sur l'état actuel des écoles primaires, leurs besoins, les travaux urgents, les plans des bâtiments à élever, leur aménagement, etc., etc.

Nous relevons dans cette circulaire la phrase suivante qui est bien significative :

« Les fonctionnaires qui y prendront part ne devront laisser croire en aucune façon que cette consultation entraîne, dans la pensée du Gouvernement, une promesse quelconque de subvention. Ce ne sont pas des engagements que nous voulons prendre, ce sont des renseignements que nous recueillons, afin d'être à même de faire mesurer aux Chambres l'étendue des sacrifices qui peuvent rester à faire. »

Il est impossible d'avouer plus clairement que la Caisse des écoles est vide et qu'on ne sait plus comment tenir les engagements pris envers les communes.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 49^e séance, le 8 juin 1884.

1^{re} — Tir réduit au fusil Gras, à 20 mètres.
Tireurs..... 27
Balles tirées..... 162
Balles mises..... 445
Nombre de points..... 494
Résultat: 89.50 p. 0/0.

1^{er} prix: Une épingle-insigne en argent.
M. Doussain, capitaine au 70^e régiment territorial d'infanterie, président de la Société. — 6 balles sur 6, — 24 points.
2^e prix: Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.
M. Godet, sergent de réserve au 66^e de ligne. — 6 balles sur 6, — 24 points.

3^{me} — Carabine Flobert, à 20 mètres.
Tireurs..... 43
Balles tirées..... 78
Balles mises..... 74
Nombre de points..... 242
Résultat: 91.02 0/0.

Prix: Une épingle-insigne en argent.
M. Gautier, greffier du tribunal de commerce, membre honoraire. — 6 balles sur 6, — 22 points.

30^e séance au Stand des Récollets, le dimanche 15 juin 1884, de 9 à 11 heures du matin.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

LE VAUDELNAY-RILLÉ. — Vendredi, entre 6 et 8 heures du matin, un vieillard de 85 ans, René Ribot, de Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé, s'est jeté dans son puits, de 40 mètres de profondeur et contenant 2^m 50 d'eau.

Ses enfants l'avaient quitté vers 5 heures pour aller travailler aux champs.

Le suicide a été découvert par des voisins qui ont trouvé le bâton auprès de la margelle. Ils se sont empressés de retirer le cadavre qui ne donnait plus aucun signe de vie.

Le père Ribot avait une hernie qui le faisait beaucoup souffrir.

Une nouvelle charrue vigneronne

Les praticiens qui ont visité l'exposition des machines et instruments agricoles au concours régional d'Orléans ont tous remarqué une bonne charrue vigneronne inventée par le commandant Fermé des Chesneaux, de Dampierre, construite, sous sa direction, par M. Goglet, forgeron au même lieu. Cet instrument mérite, à ce qu'il nous semble, une description spéciale.

La Vigneronne de M. Fermé des Chesneaux a, comme le Brabant ordinaire, deux versoirs tournant autour de l'âge ou perche; seulement, au lieu d'être tenus fixes par une articulation rattachée à l'avant-train, ils sont tout simplement maintenus en place au moyen d'une petite chaînette fixée à la perche et qui, lorsqu'elle est tendue, les rend fixes durant le travail et leur permet de détourner automatiquement autour de l'âge, lorsqu'elle est détachée. Enfin, ce nouvel instrument de labour se rapproche de l'aire simple, parce qu'il est monté sans avant-train, une seule rouelle étant placée à la tête de la perche et munie d'un régulateur permettant de gagner la profondeur à laquelle on veut défoncer le sol.

Une autre disposition, et celle-là essentiellement personnelle à M. Fermé des Chesneaux, donne le moyen de transformer rapidement cette charrue en buttoir, grâce à un système de construction qui facilite l'accouplement des deux versoirs. Une fois les versoirs réunis et fixés, la charrue ouvre une large raie, profonde de 40 à 42 centimètres, ce qui est très-suffisant pour l'épandage des engrais pulvérulents, qui peut alors être fait immédiatement par un homme suivant le buttoir en fonction de travail; le billon d'ouverture de la seconde raie recouvre d'une couche de terre complètement mûre l'engrais déposé au fond de la première raie. Voilà pour la disposition générale de l'appareil et pour l'une de ses applications utiles; voyons maintenant ce que devient, avec lui, le labour proprement dit.

M. Fermé des Chesneaux a été frappé par ce fait que, dans les coteaux, avec les

labours à la main ou avec les araires ordinaires, les terres du sommet étaient sans cesse ramenées à la partie la plus déclive, de sorte qu'à un moment donné le vigneron se trouvait dans l'obligation fort onéreuse de faire remonter à dos d'homme la terre du bas, afin de renvoyer le pied des ceps des rangs supérieurs. C'est pour obvier à ce grave inconvénient que la pensée lui est venue de construire une charrue d'un nouveau genre, qui exécuterait automatiquement et économiquement le travail du renforcement.

Lorsque la charrue est en fonction, le versoir inférieur fait le premier levage du billon; arrivé à l'extrémité du rang de vignes, le conducteur renverse le versoir supérieur et la bande de terre qu'il lève est versée sur le premier sillon et ainsi de suite. Grâce à cette disposition ingénieuse, il ne reste pas de cru entre les billons, la terre est entièrement divisée et ameublée, ce qui la rend essentiellement perméable à l'air et, par conséquent, aux agents minéralisateurs qu'il charrie.

Donc, avec la vigneronne Brabant de M. Fermé des Chesneaux, le labourer obtient très-économiquement trois avantages essentiels: le remontage des terres, l'ameublissement parfait de la couche arable et le moyen d'ouvrir une rigole suffisamment large et profonde pour recevoir les engrais complémentaires, qui sont appelés à tenir une si grande place dans la culture de la vigne. L'engrais étant ainsi déposé dans un sol remué et divisé par la charrue, et légèrement, mais cependant suffisamment recouvert, pour n'être ni entraîné ni lavé par les pluies de l'hiver, est dissous lentement et ses molécules assimilables arrivent sûrement aux racines, c'est-à-dire à ce que les vigneron appellent, dans un langage fort imagé, sans doute, mais cependant très-exact, le *naissin des racines*.

Nous n'hésitons pas, dit le *Journal du Loiret*, à recommander très-chaudeusement aux vigneron la vigneronne Brabant de M. Fermé des Chesneaux, parce que nous sommes convaincus que c'est leur rendre service que de signaler à leur attention cet excellent outil qui, pouvant être à volonté transformé en charrue ou en buttoir, ne coûte cependant que 100 fr., et nous croyons ne pas devoir borner là notre recommandation. En effet, cette charrue peut encore être utilement employée toutes les fois qu'il s'agit d'opérer un labour léger, de butter soit des pommes de terre, voire des choux-fleurs; les instruments que nous avons vu employer à cet usage dans les cultures maraichères sont loin d'être aussi perfectionnés.

(Union de l'Ouest.)

NANTES.

On lit dans l'Union bretonne:

« Nous parlions, il y a deux jours, du bataillon scotique, qui excite si fort les sympathies des journaux républicains.

« L'autre semaine, ce bataillon était, après une manœuvre, au repos sur le boulevard Delorme.

« Deux curieux s'approchèrent d'un jeune guerrier, à la mine fûlée et à l'air presque martial, qui accusait une douzaine d'années. L'un d'eux lui dit d'un ton amical:

« — Votre fusil est vierge, mon camarade. Vous l'essaiez, un jour, contre le Prussien.

« — J'aimerais mieux l'essayer contre un curé, répondit l'enfant.

« Et les deux curieux, stupéfaits de cette parole assurément inconsciente, se retirèrent émus autant qu'indignés des ravages que l'école sans Dieu peut faire dans l'esprit et dans le cœur des enfants.

« Il est bien entendu, ajoute notre confrère, que nous attestons la parfaite exactitude de ce qui précède. »

Les courses de Savanay auront lieu le dimanche 6 juillet 1884, à 1 heure, sur l'hippodrome de la Justice.

4,300 fr. de prix seront distribués.

Publications de mariage.

Ferdinand Cassegain, couvreur; et Céline Tétédoye, couturière, tous deux de Saumur.

Léonard Veillon, menuisier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie-Louise Ploquin, couturière, de Saumur.

TRIBUNAUX

LE MYSTÈRE DE L'ERDRE.

Mercredi dernier, 4 juin, ont commencé, devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure, sous la présidence de M. Fouquieron, conseiller à la Cour de Rennes, l'affaire connue sous le nom de *mystère de l'Erdre*, dont nous avons entretenu nos lecteurs au mois de janvier.

Cette affaire, la plus importante de la session, avait attiré dans la salle des assises une foule considérable au milieu de laquelle on remarquait quelques dames.

Les magistrats du tribunal de Nantes, le procureur général d'Angers, le général Benoît, M. Catusse, préfet de la Loire-Inférieure, et d'autres fonctionnaires, occupaient les sièges qui leur avaient été préparés sur l'estrade de la Cour. Dans la salle, beaucoup d'avocats et d'avoués en robe.

Devant le siège des témoins a été placé le bateau que montaient Hémion et Constance Bachelier le 13 janvier dernier, jour du crime; cette embarcation est garnie de son gouvernail et de deux avirons; près de cette remarquable pièce à conviction sont disposés les vêtements de la victime.

Le siège du ministère public est occupé par M. Michel Jaffart, procureur général près la Cour d'appel de Rennes, assisté de M. Depincé, substitut du procureur de la République à Nantes. Le procureur général porte la robe rouge bordée d'hermine.

M^e Giraudeau est au banc de la défense. L'audience commence à 10 heures.

L'appel des jurés terminé, M. le président donne ordre d'introduire l'accusé.

Au moment où l'accusé fait son entrée, un vif sentiment de curiosité se manifeste dans l'assistance; tous veulent voir l'homme qui a joué un rôle sinistre dans le mystère de l'Erdre et occupe depuis si longtemps l'attention publique.

Hémion a les cheveux châtain et une moustache rousse, il est vêtu d'un paletot et d'un pantalon en drap noir, sa physionomie est énergique, mais il tient à peu près constamment les yeux baissés vers la terre.

Avant le tirage du jury, la Cour décide qu'un treizième juré sera appelé pour le cas où l'un des jurés serait empêché de siéger.

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation qui ne comprend pas moins de 270 lignes des journaux de Nantes. C'est l'histoire complète du drame qui s'est déroulé sur l'Erdre, et dans lequel Constance Bachelier a perdu la vie sous les yeux de son cousin Hémion, accusé de l'avoir fait périr.

Après la lecture de l'acte d'accusation, il est procédé à l'évocation des témoins, qui sont au nombre de soixante: 43 à charge, 17 à décharge.

Les témoins quittent la salle et M. le président commence l'interrogatoire d'Hémion.

Cet interrogatoire terminé, commence l'audition des témoins qui se prolonge jusqu'à 6 heures 35 du soir. L'audience est levée.

Jeudi, l'audience a été ouverte à 10 heures 20 minutes.

L'affluence était plus nombreuse que la veille. Toutes les mesures avaient été prises pour maintenir l'ordre dans la salle d'audience et dans le Palais.

L'accusé, introduit, donne de nouveau ses nom, âge et profession.

Le greffier fait l'appel des jurés et l'audition des témoins continue.

Après une suspension d'une demi-heure, M. le président des assises donne la parole à M. le Procureur général.

Celui-ci termine son réquisitoire en disant que la culpabilité d'Hémion est démontrée, que la préméditation s'impose, et qu'il faut une condamnation exemplaire, une expiation suprême.

Le défenseur d'Hémion, M^e Giraudeau, commence ensuite une remarquable plaidoirie qui n'a pas duré moins de deux heures et demie.

Le jury se retire ensuite dans la salle des délibérations.

Il en sort au bout de 40 minutes, rapportant un verdict affirmatif sur la question d'homicide, et négatif sur la circonstance aggravante de préméditation; il accorde à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Hémion à 45 années de travaux forcés.

En entendant la lecture du verdict et de l'arrêt, Hémion cache sa figure dans son mouchoir et pleure beaucoup.

L'audience est levée à 9 heures 20 minutes du soir.

CHRONIQUE AGRICOLE.

GREFFE DES BOUTONS A FRUIT.

Nous détachons le chapitre suivant d'un traité élémentaire et pratique d'arboriculture fruitière, déposé à Nantes à la librairie Mazeau, rue Saint-Pierre, n^o 4:

Pour réussir, la greffe doit se faire en temps opportun. Un auteur grave dit qu'elle peut se faire au printemps et à l'automne. Je ne l'ai jamais réussie au printemps. Un autre auteur, également grave, fixe comme époque de la fin d'août au 15 octobre. J'ai souvent très-bien réussi dès le 10 août, et j'ai habituellement échoué après le 15 septembre.

Je greffe du 10 août au 15 septembre, en tenant compte de l'état de la végétation. Les premières greffes sont placées sur les parties les moins vigoureuses de l'arbre: les dernières, sur les gourmands. Quand on greffe sur un gourmand, il faut éviter de le rabattre. Si on le rabat, il fleurit en automne.

La greffe se pose sur toutes les parties de l'arbre, mais, autant que possible, j'évite de la poser sur les branches charpentières. Elle peut ne pas réussir, un hiver rigoureux peut survenir; ce sont alors des plaies difficiles à guérir, des cicatrices désagréables à l'œil et nuisibles à la circulation de la sève.

Le nombre de greffes que l'on peut poser à la fois sur un même arbre dépend de sa vigueur, il faut éviter de les trop multiplier sur le même endroit.

Il faut les semer sur l'arbre, comme l'agriculteur sème dans son champ des plantes d'espèces diverses.

Le mode de les poser est la greffe Girardin.

Elle consiste à lever en écusson le bouton à fruit, de manière à ce qu'il reste une lame d'aubier sur la face interne, ou à prendre le bouton terminal d'un dard ou d'une brindille que l'on taille en biseau sur une longueur de 3 ou 4 centimètres.

On coupe toutes les feuilles et on ne laisse que le pétiole.

On fait sur l'arbre une incision en forme de T, et on place sous l'écorce l'écusson ou le bouton terminal. On ligature et on couvre de mastic à greffer.

Il est utile pendant les premiers jours d'abriter contre les ardeurs du soleil; une feuille ou un peu de papier suffisent pour protéger la greffe.

BIBLIOGRAPHIE

Le numéro du MONDE PITTORESQUE qui vient de paraître publie une magnifique *Carte du Tonkin* dressée spécialement pour les lecteurs de ce journal.

On trouvera dans le même numéro une très-intéressante description des mœurs et des coutumes des Tonkinois; puis des articles de science et des variétés, outre les romans géographiques en cours de publication: *L'île mystérieuse*, par Jules Verne; *Les Aventures du capitaine Gallois*, *Prisonniers dans les glaces*, etc.

Le MONDE PITTORESQUE commence également un très-attachant récit intitulé: *En canot, d'Ulm à Vienne*, par M. Feunel.

LE NUMÉRO. Paris et Départements, 15 centimes. Rue d'Enghien, 18, Paris.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.



Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et Comestibles

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

BREITRIT DE CAUTIONNEMENT.

M^e COURTOIS, ancien notaire aux Rosiers, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etudes de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger, et de M^e MARSAULT, avoué à Loudun.

VENTE SUR LICITATION

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger, le dimanche vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux requête, poursuite diligence de M. Louis HERBAULT, cultivateur, demeurant à Montbrillais, commune de Saint-Léger, ayant M^e MARSAULT pour avoué,

En présence de : 1^o M. François POUR, cultivateur, demeurant à Noizé (Deux-Sèvres), ayant M^e MARSAULT pour avoué,

Tuteur de l'interdit Théophile DUCHEMIN-VENON ;

2^o François MAUXION, fermier, demeurant à Montforton, commune de Neuil-sur-Dive, ayant M^e MORILLON pour avoué,

Subrogé-tuteur dudit DUCHEMIN-VENON ;

Et en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Loudun, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

A la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

1^o Treize ares cinquante-cinq centiares de terre labourable, situés à Champfleury, commune d'Épiéds (Maine-et-Loire), joignant au nord et au midi François Charbonnier, au levant Louis Gouin, au couchant François Charbonnier et autres ;

2^o Cinq ares cinquante-deux centiares de terre, situés sous le Veau, même commune, joignant au nord famille Taupin, au levant et au couchant M. Sorin, au midi François Dubain.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

(Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1884.

PROPRIÉTÉ

A Bagnaux, rue des Pauvres,

Avec 72 ares de Jardins et Vignes,

Le tout enclos de murs,

Appartenant à M^{me} Rocheron des Sablons.

S'adresser à M^e ALBERT, avoué, ou à M^e BRAC, notaire. (405)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Le dimanche 8 juin

PREMIÈRE COUPE

De 26 hectares de Prés

Situés dans la prairie de Nones,

Appartenant à M^{me} de la Frégoillère.

Le garde se trouvera à l'entrée du pré à partir de midi.

A VENDRE

JOLI COUPÉ NEUF

Dernier modèle.

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un BEAU COMPTOIR neuf, avec rayon en dessous. Longueur 4 mètres.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

A VENDRE

D'OCCASION

Magnifique Gaveuse

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A VENDRE

Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.

S'adresser à M. Raoul FEIGNOUX, place du Roi-René. (372)

ENTREPRISE RAYNAULT

M^{me} veuve RAYNAULT a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle continue comme par le passé son service d'Ombibus pour les Gares, la Ville et la Campagne. (436)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

LIBRAIRIE JVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari, cocher, comme valet de chambre ou jardinier, et la femme, cuisinière, comme femme de chambre ou bonne d'enfants.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME désire trouver une place comme domestique-jardinier ou comme garde particulier.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme jardinier ou cocher la femme comme femme de basse-cour et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour entrer dans un château, près Saumur, un jardinier ayant de très-bons renseignements à offrir. — Il entrerait à la Saint-Jean prochaine.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

TIRAGE SUPPLÉMENTAIRE

DE LA

LOTÉRIE TUNISIENNE

Le 16 JUIN prochain.

CENT MILLE FRANCS divisés en 75 lots, dont un gros lot de 50,000, deux de 10,000, deux de 5,000 francs payables en espèces.

S'adresser sans retard, pour avoir des billets avant le 14 juin au soir, à M. E. DÉRÉ, secrétaire général, 13, rue Grange-Batelière, Paris.

Tirage définitif de un million de francs, le 17 juillet suivant.

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

TRINQUEBALLE

Grand roman de cape et d'épée

Par MAURICE DRACK.

LA FILLE D'UN DÉCAPITÉ

Par Eugène MORET.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 41, PARIS.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit. S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e Année PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.



COSMYDOR
Eau de Toilette incomparable sans acide ni vinaigre.
Les hygiénistes de notre époque engagent à se servir journellement du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette, sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les divers usages de l'Hygiène, de la Toilette et de la Santé. (S'emploie journellement.)
SE VEND CENTRALEMENT : 53, Boulevard Sébastopol, 53, PARIS.

Ancienne Maison R. AUVÉ

Rue Dacier, 41

RIVERAIN-COLLIN

SUCCESSEUR

CORRESPONDANCE SPÉCIALE

DU

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

M. RIVERAIN-COLLIN a l'honneur d'informer le public qu'il a été désigné par la Compagnie d'Orléans comme son correspondant pour les transports dans Saumur, en remplacement de M. Auvé.

S'occupant depuis 30 ans des transports de tous genres, il a reconnu que le matériel de son prédécesseur était de beaucoup insuffisant pour donner entière satisfaction au commerce et aux diverses industries de la ville et des environs ; son premier soin est de renouveler et d'augmenter son matériel dans des conditions telles que l'on trouvera chez lui tout ce dont on aura besoin.

Le public peut, dès aujourd'hui, être certain, et à des conditions exceptionnelles, d'une bonne et prompt exécution dans les ordres qu'il donnera à sa Maison, quelle que soit la nature des transports demandés.

M. RIVERAIN-COLLIN ose espérer que le public, appréciant les avantages que procure toujours une Maison bien organisée et sérieusement administrée, voudra bien l'honorer de sa confiance.

Les Bureaux sont ouverts de 5 heures du matin à 10 heures du soir.

CAISSE DES REPORTS

59, rue de Richelieu, 59

Anciennement au 77

La plus ancienne Maison de REPORTS de Paris (fondée en 1874)

Brochure et Circulaire hebdomadaire adressées gratuitement sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6 — 55 —	matin (s'arrête à la Poissonnière)	
9 — 16 —	matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 —	soir, —	
3 — 32 —	—	express.
7 — 15 —	—	omnibus.
10 — 36 —	—	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	—	omnibus.
9 — 37 —	—	express.
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 —	—	—
7 — 4 —	—	omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 20
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 04	2 11	5 8	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 00
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 00	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 36
Arçay	7 30	2 30	8 10
Loudun	8 49	3 30	9 24
Montreuil	9 24	4 31	10 11

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.